

**MAIRIE
DE
COMBON**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2026/20**

Séance du 27 mars 2026 à 19h30

Le conseil municipal de Combon, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique le vingt-sept mars deux mille vingt-six à dix-neuf heures et trente minutes, au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Combon (17 rue de la mairie 27170 COMBON), sous la présidence de :

- Monsieur Rémy LECAVELIER-DÉSÉTANGS, maire sortant, pour ouvrir la séance et déclarer le nouveau conseil municipal installé dans ses fonctions.
- Monsieur Philippe DEPARROIS, conseiller municipal le plus âgé, pour l'élection du nouveau maire.
- Madame Elizabeth JEAN, élue maire, pour le reste de la séance.

Date de la convocation : 23/03/2026

Etaient présents : Mme Elizabeth JEAN, M. Philippe DEPARROIS, Mme Stéphanie AUFRERE, M. Didier AMMELOOT, Mme Morgane BARRE, M. Patrice DELANNOY, Mme Odile DELARUE, M. Edouard DESMONTS, Mme Stéphanie GALLET, Mme Estell GONTHIER, M. Romain LAFOSSE, M. Sébastien PAUMARD, M. Xavier SAUVALLE

Absents excusés :

- Monsieur Charles GENEVIEVE (a donné pouvoir à Mme Stéphanie AUFRERE)
- Madame Mélissa LACROIX (a donné pouvoir à Mme Stéphanie GALLET)

Quorum : fixé à 8 élus présents. Nombre d'élus effectivement présents : 13

Objet : Election d'un délégué élu au CNAS (comité national d'action sociale)

Madame le maire expose :

Le CNAS est un organisme de prestations sociales destinées aux agents des collectivités territoriales auquel adhère Combon depuis plusieurs années. Cela permet aux agents de pouvoir bénéficier d'avantages financiers dans différents domaines de la vie courante, dans le même principe qu'un comité d'entreprise (culture, loisirs, vacances, solidarité, enfants, etc.)

Pour toute la durée du mandat, un(e) délégué(e) des élus doit être nommé(e) pour représenter la commune auprès du CNAS.

Madame Estell GONTHIER se porte volontaire pour être désignée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité (15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention) décide de nommer Madame Estell GONTHIER déléguée élue du CNAS.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Certifié exécutoire par le maire de Combon après :

- Transmission à la préfecture de l'Eure (Evreux) le : 31 MARS 2026

- Publication le : 31 MARS 2026

Fait à COMBON, le 30/03/2026.

Elizabeth JEAN
Maire de Combon

Morgane BARRE
Secrétaire de séance

